

# ACTIPRON PLUS

Date de préparation 13-juin-2014

Date de révision 13-avr.-2015

Numéro de révision: 3

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

Code produit MAG21  
Nom du produit ACTIPRON PLUS  
Substance pure/préparation Préparation

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Insecticide

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

Fournisseur UPL France  
Energy Park  
132-190 Boulevard de Verdun  
92400 COURBEVOIE  
Tél.: + 33 (0)1 46 35 92 00  
e-mail : contact.uplfrance@uniphos.com  
fds.cerexagri@uniphos.com

Adresse e-mail

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence **(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670**

France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59  
Centres Antipoison :  
Angers : 02 41 48 21 21  
Bordeaux : 05 56 96 40 80  
Lille : 0 825 812 822  
Lyon : 04 72 11 69 11  
Marseille : 04 91 75 25 25  
Nancy : 03 83 32 36 36  
Paris : 01 40 05 48 48  
Rennes : 02 99 59 22 22

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Code(s) R Xi;R43

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008

Toxicité par aspiration Catégorie 1 - (H304)  
Sensibilisation cutanée Catégorie 1 - (H317)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008



mention d'avertissement

Danger

#### mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

### 2.3 Autres dangers

Aucune information disponible

### 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.2. MÉLANGES

Nom chimique	N° CE	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	No REACH.
Huile paraffinique	276-737-9	72623-86-0	90 - 100	-	Asp. Tox. 1 (H304)	aucune donnée disponible
Poly(oxyethylene) lauryl ether	-	9002-92-0	1 - 5	Xi;R41 N;R50	Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400)	aucune donnée disponible
mixture based on CALCIUM DODECYLBENZENE SULPHONATE - Cas 26264-06-2	-	-	1 - 5	Xn;R20 Xi;R41 Xi;R37/38	STOT SE 3 (H335) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H332)	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes Si les symptômes persistent, consulter un médecin
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir Consulter immédiatement un médecin En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons - Transporter immédiatement la victime à l'hôpital
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'extérieur Si les symptômes persistent, consulter un médecin
<b>Protection pour les secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: EN CAS DE CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ, PEUT DESSÉCHER LA PEAU ET ENTRAÎNER UNE IRRITATION. (paraffin oil).  
INGESTION: Nocif: En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h). L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée, Douleurs abdominales. (paraffin oil).

### 4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter les symptômes.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Mousse, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), Jet d'eau pulvérisée.
<b>Moyens d'extinction déconseillés</b>	Aucune information disponible.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Danger spécial</b>	La combustion et la thermolyse incomplètes peuvent produire des gaz de toxicité variable tels que le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, divers hydrocarbures, des aldéhydes et de la suie. Ces substances peuvent être très dangereuses en cas d'inhalation dans des espaces confinés ou à concentration élevée
-----------------------	--

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection

## **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle  
Évacuer le personnel vers des zones sûres  
Mettre en place une ventilation adaptée  
ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat)  
Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recouvrir de terre ou de sable sec  
Absorber avec une matière absorbante inerte.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

## **7. Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Manipulation**

S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques

#### **Mesures d'hygiène**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

<b>Limites d'exposition</b>	Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle <a href="http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform_gw.aspx">http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform_gw.aspx</a>
<b>Niveau dérivé sans effet (DNEL)</b>	Aucune information disponible
<b>Concentration prévisible sans effet (PNEC)</b>	Aucune information disponible

### 8.2 Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques</b>	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
-----------------------------	---

#### Équipement de protection individuelle

<b>Protection des yeux</b>	lunettes de sécurité avec protections latérales.
<b>Protection de la peau</b>	-.
<b>Protection des mains</b>	-.
<b>Protection respiratoire</b>	-
<b>Autres équipements de protection</b>	<p>Pour l'opérateur, porter :</p> <p>Pulvérisateurs à rampe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. pendant le mélange/chargement</li> <li>- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;</li> <li>- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;</li> <li>- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée ;</li> <li>- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;</li> <li>. pendant l'application - Pulvérisation vers le bas</li> </ul> <p>Si application avec tracteur avec cabine</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;</li> <li>- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;</li> </ul> <p>Si application avec tracteur sans cabine</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;</li> <li>- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;</li> <li>. pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation</li> <li>- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;</li> <li>- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant</li> </ul> <p>EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée.</p>
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Aucune information disponible

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>aspect</b>	Crème clair; Jaune	
<b>État physique</b>	Liquide	
<b>Odeur</b>	Concentré émulsionnable huileuse, Solvant	
<u>Propriété</u>	<u>VALEURS</u>	<u>Remarques/ Méthode</u>
<b>pH</b>	5.63	(1% solution)
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Aucune information disponible	
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Aucune information disponible	
<b>Point d'éclair</b>	> 142 °C	
<b>inflammabilité (solide, gaz)</b>	Ne s'applique pas	
<b>Densité relative</b>	0.827 +/- 0.001	@22°C
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible	
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Aucune information disponible	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	N'est pas auto-inflammable	Aucune information disponible
<b>température de décomposition</b>	Aucune information disponible	
<b>viscosité</b>	18.13 mPas	@20°C
<b>Propriétés comburantes</b>	Non comburant	
<b>Propriétés explosives</b>	Du fait de la structure chimique du produit, une réaction explosive n'est pas envisageable.	

### 9.2 AUTRES INFORMATIONS

**Teneur en COV** Aucune information disponible

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition

### 10.5 matières incompatibles

Oxydants

### 10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë****Effets locaux****Inhalation**

Non demandé.

**Contact oculaire**

Légèrement irritant. (lapin). Non classé.

**Contact avec la peau**

Légèrement irritant. (lapin). Non classé.

**Ingestion**

Nocif: En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h). (paraffin oil).

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. (paraffin oil).

**DL50 orale**

&gt; 5000 mg/kg (rat)

**DL50 cutanée**

&gt; 2000 mg/kg (rat)

**Toxicité chronique****Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucune information disponible.**sensibilisation**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Effets cancérogènes**

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

**EFFETS MUTAGÈNES**

Ne contient pas de composé listé comme mutagène

**Effets sur la reproduction**

Aucune information disponible

**STOT - exposition unique**

Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée**

Aucune information disponible.

**Danger par aspiration**

DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. (paraffin oil).

Nom chimique	EU Annex I Carcinogen Information	UK
Huile paraffinique	1B	

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna
Huile paraffinique	EC50 (72h) > 100 mg/l (Pseudokichneriella subcapitata - OECD 201)	LL50 (96h) > 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)		EC50 (48h) > 100 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

### 12.4 Mobilité dans les sols

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

### 12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Emballages contaminés** Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

**No de déchet suivant le CED** 020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

**AUTRES INFORMATIONS** Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

**14. Informations relatives au transport****ADR/RID****14.1 N° ONU** Non réglementé**14.2 Nom d'expédition****14.3 Classe de danger****14.4 Groupe d'emballage****14.5 Danger pour l'environnement****14.6 Dispositions spéciales****IMDG/IMO****14.1 N° ONU** Non réglementé**14.2 Nom d'expédition****14.3 Classe de danger****14.4 Groupe d'emballage****14.5 Danger pour l'environnement****14.6 Dispositions spéciales****IATA/ICAO****14.1 N° ONU** Non réglementé**14.2 Nom d'expédition****14.3 Classe de danger****14.4 Groupe d'emballage****14.5 Danger pour l'environnement****14.6 Dispositions spéciales**



**16. Autres informations****Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3**

R20 - Nocif par inhalation

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques

R37/38 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau

**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Date de révision** 13-avr.-2015

**Remarque sur la révision** sections mises à jour: 2.2, 8, Autres équipements de protection  
**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Clause de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**